

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 MAI 2020**

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué le , s'est réuni le 25 mai 2020 à 20h00 au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Claude ROBERT, Badia ZRARI, Michel DUPLESSI (à la DEL2020_009), Jean-Baptiste RIEUNIER, Malika KHAIR, Didier CARON, Sonia VIARD, Sawé ARPACI, Marie-José FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mokhtar ALLOUACHE, Alban JOPEK, Ginette DECOURTRAY, Monica GOMEZ (de la DEL2020_027 jusqu'à la DEL2020_029), Bernard CANISARES, Florence CASTINCAUD, Abdellah BEL FAKIH, Claude COURTIN, Nellie ROCHEX.

Pouvoirs :

Jacqueline CROIX à Ginette DECOURTRAY,
William MODJINOU à Jean-François DARDENNE,
Ihmen BOUHARB à Hervé ROBERTI,
Ghislaine BEGENNE à Alban JOPEK,
Ahmed BENACHOUR à Nellie ROCHEX ;

Absents :

Dominique LELONG, Rehman QURESHI, Louis AMIEL, Mélanie HONOREZ, Ahmed BENACHOUR, Djamal BENKHEROUF.

Secrétaire de séance : Madame Badia ZRARI

- Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé 28 voix pour et 3 abstentions.
- Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal à son profit par délibération en date du 10 juillet 2017, en application de l'article L.2122 du Code général des collectivités territoriales.

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES**DEL2020_001 - Lieu de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver que le lieu de la séance du Conseil Municipal se tienne exceptionnellement en dehors de l'Hôtel de Ville, dans l'amphithéâtre du Centre d'Affaires du SARCUS situé au 9 rue Ronsard à Nogent-sur-Oise, en raison de la crise sanitaire et de ses impératifs de respect des gestes barrières.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 19

Abstention(s) : 8
Monica GOMEZ
Alban JOPEK
Ghislaine BEGENNE
Abdellah BEL FAKIH
Claude COURTIN
Nellie ROCHEX
Ahmed BENACHOUR
Bernard CANISARES

RELATIONS SOCIALES

DEL2020 002 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les modifications suivantes au tableau des effectifs :

Créations :

1 poste de rédacteur principal 2ème classe au service ressources humaines (réussite concours)
1 poste d'adjoint administratif agent d'accueil au CCAS (changement de filière)
2 postes d'adjoint d'animation service scolaire, périscolaire et centres de loisirs (augmentation de temps de travail)
1 poste d'adjoint d'animation chargé de l'accueil, de la gestion administrative et de l'animation à temps complet au CMAR (augmentation de temps de travail)
1 poste d'agent spécialisé des écoles maternelles au service scolaire (augmentation de temps de travail)
1 emploi fonctionnel de directeur général des services des communes de 20 000 à 40 000 habitants
1 poste d'assistant d'enseignement artistique d'enseignement principal 2ème classe au CCPM (augmentation de temps de travail)
1 poste d'adjoint technique en charge de la lingerie du CRM et de la distribution des produits ménagers (augmentation de temps de travail)
1 poste d'adjoint technique faisant fonction d'ATSEM au service scolaire (augmentation de temps de travail)
Les suppressions de poste correspondantes feront l'objet d'une délibération ultérieure après avis du comité technique

Par ailleurs la délibération du 16 décembre 2019 relative à la modification du tableau des effectifs prévoit la création de deux postes de médecins pour le centre municipal de santé. Il y a lieu de préciser que le deuxième poste pourra si besoin être pourvu à temps non complet.

- de décider l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 003 - Rémunération des agents saisonniers des accueils de loisirs

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- De fixer la rémunération des agents saisonniers encadrant les accueils de loisirs dans les conditions suivantes :

QUALIFICATION	GRADE	ECHELON	TEMPS DE TRAVAIL
moniteur non diplômé <u>BAFA</u>	adjoint d'animation	01	27/35
moniteur stagiaire <u>BAFA</u>	adjoint d'animation	01	30/35
moniteur diplômé <u>BAFA</u>	adjoint d'animation	01	32/35
directeur adjoint	adjoint d'animation principal 2ème classe	02	33/35
directeur	adjoint d'animation principal 2ème classe	08	35/35

Le taux de rémunération journalière est égal au traitement brut mensuel de l'indice majoré correspondant à l'échelon divisé par 151,67 et multiplié par 7.

Rémunération des sujétions annexes :

Nuitées : 25 % du taux de rémunération journalière par nuitée

Réunion préparatoire : 50 % du taux de rémunération journalière dans la limite de 3 réunions par période de centre pour les moniteurs et de 4 réunions pour les directeurs ou directeurs adjoints

Réunions du soir : 50 % du taux de rémunération journalière dans la limite d'une réunion par semaine de centre

Organisation de la fête de fin de centre : 50 % du taux de rémunération journalière dans la limite d'une fête par période de centre

Rangement de fin de centre : 50 % du taux de rémunération journalière dans la limite d'un rangement par période de centre

La rémunération est établie au vu d'un état nominatif établi en fin de période de centre par le service jeunesse jeunes adultes reprenant pour chaque agent le nombre de jours réellement effectués et le nombre de chacune des sujétions annexes.

Compte tenu des délais d'établissement de la paie elle peut être versée à la fin du mois suivant la remise de l'état nominatif.

- D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 24

Abstention(s) : 3

Monica GOMEZ

Alban JOPEK

Ghislaine BEGENNE

DEL2020 004 - Protection fonctionnelle

Rapporteur : Monsieur Claude ROBERT

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le versement à Mme Aurore DOVERGNE agent de police municipale de la somme de 900 € en réparation du préjudice qu'elle a subi.

D'approuver le versement à Mr Christophe GOURDIN agent de police municipale de la somme de 500 € en réparation du préjudice qu'il a subi.

D'autoriser le Maire à engager toutes les procédures utiles afin de recouvrer ces sommes auprès de l'auteur des faits

Le rapport est adopté avec :

Pour : 26

Abstention(s) : 1

Monica GOMEZ

DEL2020 005 - Conditions d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Rapporteur : Monsieur Claude ROBERT

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les dispositions suivantes :

Sont susceptibles d'exercer des missions impliquant la réalisation d'heures supplémentaires et sont donc éligibles au versement d'indemnités d'heures supplémentaires dans les conditions fixées par le décret n° 50-1253 du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées pour les personnels enseignants des établissements d'enseignement du second degré, l'ensemble des agents relevant des cadres d'emploi d'assistant d'enseignement artistique et de professeur d'enseignement artistiques.

Sont susceptibles d'exercer des missions impliquant la réalisation d'heures supplémentaires et sont donc éligibles au versement d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans les conditions fixées par le décret n° 2002- 60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires :

En application du décret n° 2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et de l'arrêté du 25 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, l'ensemble des agents relevant des cadres d'emploi de :

- sages-femmes territoriales, cadres territoriaux de santé paramédicaux, cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux, puéricultrices cadre de santé
- infirmiers territoriaux en soins généraux, puéricultrices territoriales , infirmiers territoriaux
- auxiliaires de puériculture territoriaux, auxiliaires de soins territoriaux
- techniciens paramédicaux territoriaux

En application du décret n° 97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres, l'ensemble des agents relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale.

En application du décret n° 2000-45 du 20 janvier 2000 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale, l'ensemble des agents relevant du cadre d'emploi des chefs de service de police municipale.

En application du décret n° 2002- 60 du 14 janv. 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, l'ensemble des agents de catégorie B et C relevant des autres cadres d'emploi de la fonction publique territoriale.

Ces dispositions sont applicables aux agents contractuels.

- de décider l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 24

Abstention(s) : 3

Monica GOMEZ

Alban JOPEK

Ghislaine BEGENNE

DEL2020 006 - Prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les dispositions suivantes :

Il est institué une prime exceptionnelle au bénéfice des agents de la collectivité en application du décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le montant maximum de cette prime est fixé à 1 000 €.

La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

La prime exceptionnelle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans les conditions prévues à l'article 11 de la loi du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020.

La prime exceptionnelle n'est pas reconductible. Toutefois elle pourra être versée en plusieurs fois dans la limite totale de son montant maximum.

Le montant individuel sera déterminé par l'autorité territoriale en fonction du niveau d'engagement de l'agent pendant la période d'urgence sanitaire, de ses sujétions particulières et du surcroît de travail occasionné que ce soit en présentiel ou en télétravail et assimilé.

Cette prime est attribuable aux agents contractuels de droit public.

- de décider l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 007 - Extension du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- d'adopter les dispositions suivantes :

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) adopté par délibération du 16 décembre 2019 est étendu aux cadres d'emploi suivants :

Ingénieurs
Techniciens
Éducateurs de jeunes enfants
Psychologues
Sages-femmes
Cadres de santé paramédicaux
Infirmiers en soins généraux
Techniciens paramédicaux
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux
Auxiliaires de soins
Auxiliaires de puériculture
Cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux
Puéricultrices
Puéricultrices cadres de santé
Infirmiers territoriaux
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique
Conseillers des activités physiques et sportives

Les groupes de fonction et les montants plafonds annuels sont détaillés dans les tableaux figurant en annexe. Ces montants seront automatiquement revalorisés dans les mêmes conditions que les montants applicables aux agents de la fonction publique d'Etat.

- de décider l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 008 - Vacances de pédiatre

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le recrutement d'un pédiatre vacataire entre le 1er juin et le 31 décembre 2020 pour un volume maximum de 60 heures sur la période ;

- de fixer le taux brut horaire de la vacation à 45 € ;

- d'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune (chapitre 012).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020_009 - Modification du tableau des logements de fonction

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le nouveau tableau des logements et des fonctions ouvrant droit à attribution suivant :

Logements attribués par nécessité absolue de service :

Bâtiment	Adresse	Type
Complexe sportif G. LENNE (logt 1)	Avenue de l'Europe	F4
Complexe sportif G. LENNE (logt 2)	Avenue de l'Europe	F4
Gymnase des Coteaux	11 allée Georges Bizet	F4
Gymnase des Granges	4 allée Philéas Lebesgue	F4
Salle polyvalente	2 rue du Moustier	F4
Logement Cimetière	19 rue de l'Argilière	F4
Stade du Moustier (logt 1)	3 allée du Comte d'Archiac	F4
Stade du Moustier (logt 2)	5 allée du Comte d'Archiac	F4
Espace culturel Château des Rochers	1 rue Faidherbe (pavillon)	F3
Appartement	78 bis rue du Général de Gaulle	F6
MASTE	27 rue du Général de Gaulle	F3
Maison	32 avenue du 8 Mai	F3

Fonctions ouvrant droit à une attribution :

- Gardien et gardien remplaçant de bâtiment communal
- Agent exerçant les attributions de directeur général adjoint chargé des services techniques

Logements attribués par convention d'occupation précaire avec astreinte :

Bâtiment	Adresse	Type	Valeur locative	Loyer mensuel
G.S. Carnot	1 rue Hélène Boucher	F2	287,00 €	143,50 €
G.S. Paul Bert	9 rue Paul Bert	F5	908,00 €	454 €
	1 rue Voltaire	F3	413,00 €	206,50 €

Fonctions ouvrant droit à une attribution :

- Agents de surveillance de la filière technique assurant des astreintes de soirée et nuit en cas de problèmes publics divers
- Astreintes en dehors des heures de travail pour assurer la fermeture des portes du square Philippe Decourtray et des toilettes publiques et l'ouverture et fermeture du cimetière en cas d'indisponibilité de l'agent chargé de cette fonction.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE ET ADMINISTRATION

DEL2020_010 - Acquisition Parcelles Mme TURCEY Sylvie - Lieudit "Pierre Bénard"

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées AC 18, 24, 26, 29 et 30 situées au lieudit « Pierre Bénard », d'une superficie totale de 5 437 m², pour un montant de 4 077,75 €, appartenant à Madame TURCEY Sylvie, dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière dans le but de conserver les coteaux boisés de la Ville surplombant la rue Faidherbe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 22

Abstention(s) : 5

Abdellah BEL FAKIH

Claude COURTIN

Nellie ROCHEX

Ahmed BENACHOUR

Bernard CANISARES

DEL2020_011 - Parc Nature "Marais Monroy" - Acquisition parcelle AK 40 - Mme FOURNIER Martine

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AK 40 située au lieudit « Marais Monroy », d'une superficie de 926 m², pour un montant de 30 000,00 €, appartenant à Madame FOURNIER Martine, dans le cadre de la création d'un parc nature sur le lieudit « Marais Monroy ». Cette acquisition présente un intérêt important car cette parcelle constituera l'un des accès au parc nature.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 012 - Cession Ensemble immobilier – 3 allée Philéas Lebesgue – Mme TOUBACHE épouse OULKASS

Rapporteur : Madame Malika KHAIR

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession de l'ensemble immobilier bâti situé 3 allée Philéas Lebesgue à Nogent-sur-Oise, cadastré BM 640 et 647, d'une superficie de 171 m², au profit de Madame TOUBACHE Inès domiciliée à Nogent-sur-Oise, pour un montant de 95 000,00 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 013 - Modification de la délibération N° DEL2019-168 du 16 décembre 2019 - Cession Parcelle BE 94 - Riverains Rue Voltaire (M. DJEBAR - M et Mme MAGDELON)

Rapporteur : Madame Malika KHAIR

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification de la délibération N° DEL2019-168 du 16 décembre 2019 approuvant les modalités de cession de la partie de parcelle cadastrée BE 94 à des riverains de la rue Voltaire de la manière suivante :

Vente d'une superficie de 39 m², au profit de Monsieur et Madame MAGDELON au prix de 2 786,00 €, soit 63 € du m² auquel les frais de géomètre sont à rajouter pour un montant de 8,43 € du m²,

Vente d'une superficie de 39 m², au profit de Monsieur DJEBAR au prix de 2 786,00 €, soit 63 € du m² auquel les frais de géomètre sont à rajouter pour un montant de 8,43 € du m²,

Les autres dispositions de la délibération N° DEL2019-168 du 16 décembre 2019 demeurent inchangées.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 014 - Cession - Site "FICOP" rue de la Cavée Mal à Main - M. ATAC Faysal

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la cession de l'ensemble immobilier « anciennement FICOP » situé rue de la Cavée Mal à Main à Nogent-sur-Oise, d'une superficie d'environ 1 945 m², au profit de Monsieur ATAC Faysal ou toute autre société qu'il substituerait, pour un montant de 224 000,00 € HT,
- d'approuver les conditions suspensives de réalisation d'études de pollution et de désamiantage,
- d'approuver que le prix de vente ne pourra pas être diminué au-delà de 153 450 € HT, en cas d'application de la clause de renégociation lié aux conditions suspensives précitées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier, dont une promesse de vente prévoyant des conditions suspensives.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 19

Contre : 5

Abdellah BEL FAKIH
Claude COURTIN
Nellie ROCHEX
Ahmed BENACHOUR
Bernard CANISARES

Abstention(s) : 3

Monica GOMEZ
Alban JOPEK
Ghislaine BEGENNE

DEL2020 015 - Prescription d'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme suite au changement de limites du territoire

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- de prescrire la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme afin de faire évoluer les documents réglementaires (plans) au regard des secteurs nouvellement rattachés à la commune,
- de notifier le dossier avant la mise à disposition du public aux personnes suivantes :
 - o au Préfet,
 - o au Président du Conseil régional et à la Présidente du Conseil Départemental,
 - o au Président de la communauté d'agglomération Creil Sud Oise,
 - o aux Maires des communes limitrophes,
 - o aux Présidents des chambres consulaires.
- de mettre en place les modalités de mise à disposition du dossier au public de la façon suivante :
 - o publication d'un avis dans un journal de presse locale,
 - o affichage de l'avis en mairie,
 - o ouverture d'un registre pendant un mois en vue de recueillir les observations éventuelles du public,
 - o information sur le site internet.
- de procéder aux mesures de publicité conformément aux articles R 153-20 du code de l'urbanisme : la présente délibération fera l'objet des formalités d'affichage pendant une durée de 1 mois en mairie aux endroits habituels et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal local, de même la présente fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs conformément à l'article R 2121-10 du code général des collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 016 - Modification de la délibération n° DEL2019 135 du 16/12/2019 - Implantation d'un centre de secours - Dossier de demande de déclaration d'Utilité Publique

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification de la délibération n° DEL2019_135 en date du 16/12/2019 pour apporter une précision concernant la superficie du site qui est de 11 890 m² et non de 11 337 m².

Les autres dispositions de la délibération citée ci-dessus demeurent inchangées.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 017 - Avis du Conseil Municipal - Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Brèche (SAGE)

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable au projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Brèche, tel qu'approuvé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE de la Brèche lors de sa séance du 19 décembre 2019,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 018 - Transformation de l'impasse Anatole France en rue Anatole France

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- de transformer la dénomination de l'impasse Anatole France en rue Anatole France,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout documents permettant l'exécution de la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 019 - Procédure Biens sans Maîtres - Propriété de Monsieur ESSONO ENYEGUE Richard

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- de décider l'incorporation dans le domaine communal, par la procédure de biens sans maîtres, les biens de Monsieur ESSONO ENYEGUE Richard situés au Quartier des Rochers – Copropriété « la Commanderie » - 8E rue de la Tuilerie (Bâtiment E5 – 3ème étage – Droite) à Nogent-sur-Oise, cadastré AE 393, 394, 396 et 397 (lots de copropriété 548 et

598) à
Nogent-sur-Oise, faisant partie d'une succession ouverte et pour laquelle les biens n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers et en application des dispositions de l'article L. 1123-1 1° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 020 - Cession à l'Association Nogentaise d'Echanges Culturels (ANEC) - Parcelles rue Albert Jacquard - BN 987p

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la vente à l'Association Nogentaise d'Echanges Culturels d'une parcelle de 1 563 m² à détacher de la parcelle BN 987,
- d'approuver les modalités de cette vente : échelonnement du paiement du prix de vente sur 10 ans et clause de retour si le parking n'était pas réalisé dans le délai de 3 ans,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 24

Abstention(s) : 3

Monica GOMEZ

Alban JOPEK

Ghislaine BEGENNE

DEL2020 021 - Offre unilatérale de concours - Raccordement au réseau public d'électricité d'un atelier carrosserie-peinture du CFA de Nogent-sur-Oise

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention d'offre de concours afin de permettre d'une part la prise en charge par la Ville du coût du renforcement du réseau public d'électricité pour desservir le nouvel atelier de formation « carrosserie-peinture » construit par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Oise dans l'enceinte du Centre de Formation des Apprentis et d'autre part le remboursement du montant de ces travaux par la CCIO à la Ville de Nogent-sur-Oise pour un montant de 15 833 €.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 022 - Transaction - Protocole d'accord - Résiliation amiable de bail commercial
- Le Relais Traiteur

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la signature d'un protocole transactionnel avec la Société LE RELAIS TRAITEUR constatant la résiliation amiable du bail commercial signé avec cette dernière le 6 février 2017,
- d'approuver le versement d'une indemnité de résiliation amiable d'un montant de 54 000 € au bénéfice de la Société LE RELAIS TRAITEUR,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 19
Abstention(s) : 8
Monica GOMEZ
Alban JOPEK
Ghislaine BEGENNE
Abdellah BEL FAKIH
Claude COURTIN
Nellie ROCHEX
Ahmed BENACHOUR
Bernard CANISARES

TECHNIQUE ET PROJETS URBAINS

DEL2020 023 - Adhésion au groupement de commande électricité et services associés
SE60

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'adhésion de la commune de Nogent-sur-Oise au groupement d'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SE60 pour :
 - les tarifs C1, C2, C3 (puissance souscrite supérieure à 250 kVa) et C4 (puissance souscrite supérieure à 36 kVa),
 - les tarifs C5 (puissance souscrite inférieure à 36 kVa)
 - d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes annexé à la présente délibération.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à donner mandat au SE60 pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.
 - d'autoriser le Président du SE60 à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 024 - Modification de la délibération n°DEL2019 117 du 16 décembre 2019 - procédure retenue pour la création d'un nouveau groupe scolaire

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la modification de la délibération n°DEL2019_119 du 16 décembre 2019 en autorisant le lancement d'un marché portant sur la conception, réalisation, tout ou partie de l'exploitation technique et maintenance d'un groupe scolaire de 15 classes sur le site de l'actuel Centre de Loisirs et cantine scolaire de la rue Marcelin Berthelot. Il s'agit d'un marché public global de performance conformément aux dispositions de l'article L. 2171-3 du code de la commande publique dans le cadre d'une procédure avec négociation selon les articles R. 2171-15, R. 2124-3, R. 2161-12 et suivants du code de la commande publique.

- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer cette procédure et de signer tous les documents afférant à ce dossier.

- de fixer la composition du Jury comme suit : membres de la commission d'appel d'offres et un tiers de personnes indépendantes disposant des qualifications professionnelles exigées pour candidater au marché envisagé.

- d'approuver le principe d'une indemnisation des candidats ayant remis une offre n'ayant pas été déclarée irrégulière, à l'exception de l'attributaire, dont le montant est fixé à 30 000€ TTC, non révisable et non actualisable.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PETITE ENFANCE

DEL2020 025 - Renouvellement de la convention Classe Passerelle

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer sur le renouvellement de la convention partenariale (Education Nationale, CAF de l'Oise, Etat) ci-annexée, permettant la reconduction du dispositif Classe Passerelle,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tous les documents y afférents.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET JEUNES ADULTES

DEL2020 026 - Participation 2019 au C.E.R SNCF

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser le versement de la participation 2019 de 3 710 € au profit du C.E.R SNCF, calculée sur la base de 3,50 € par enfants accueillis et par jour, pour un nombre total de journées de 1 060.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

TRANQUILITÉ PUBLIQUE

DEL2020 027 - Conventions relatives à l'installation de matériels de vidéo-protection sur des biens privés

Rapporteur : Monsieur Claude ROBERT

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les dispositions des conventions ci-annexées concernant les branchements et l'installation des matériels de vidéo-protection à déployer.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec la SARL SAM DIS concernant l'installation de deux caméras situées d'une part en façade du Carrefour Contact, Place des Trois Rois et, d'autre part, sur la façade de l'angle du même bâtiment côté ROSERAIE, parking Carrefour Contact, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec les Entrepôts de l'Oise concernant l'installation de la caméra située au niveau du bâtiment de la CCIO au Quai d'Amont, sur le toit terrasse, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec CDC Habitat et tous les documents s'y rapportant afin d'accepter que l'immeuble dit « Les 4 Fleurs », situé aux 14 boulevard Pierre de Coubertin et 25 avenue Saint-Exupéry, dont elle est propriétaire, soit grevé d'une servitude d'ancrage au profit de la Commune de Nogent-sur-Oise et que deux caméras dont elle est propriétaire soient gérées par la Police municipale.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec CDC Habitat et tous les documents s'y rapportant afin d'accepter que l'immeuble situé au 5 rue François VILLON, dont elle est propriétaire, soit grevé d'une servitude d'ancrage au profit de la Commune de Nogent-sur-Oise afin qu'une caméra soit implantée.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec CDC Habitat et tous les documents s'y rapportant afin d'accepter que l'immeuble situé au 15 rue François VILLON, dont elle est propriétaire, soit grevé d'une servitude d'ancrage au profit de la Commune de Nogent-sur-Oise afin qu'une caméra soit implantée.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents s'y rapportant avec le cabinet I.MOBILIA, représentant la résidence Claude de France-Blanche de Castille sise 2 rue Ambroise Paré, en qualité de syndic de copropriété, afin que ce bien soit grevé d'une servitude d'ancrage au profit de la Commune de Nogent-sur-Oise et qu'une caméra soit exploitée.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-annexées ainsi que tous les documents s'y rapportant avec CLESENCE afin que la Commune exploite la caméra

installée sur le toit terrasse du bien situé au 3 rue Jean de la Bruyère et la caméra installée sur le pignon central de la façade du bien situé au 2 rue Rosemonde GERARD.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents s'y rapportant avec l'OPAC de l'Oise afin que la Commune exploite un dispositif permettant de créer plusieurs liens radios entre divers points situés sur la commune les aménagements sur le toit terrasse de l'immeuble situé au 11 parc de la Vallée.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents s'y rapportant avec l'OPAC de l'Oise afin que la Commune assure la gestion de l'alimentation d'une caméra située à l'intersection Boulevard Pierre de Coubertin, Rue Marcel Proust d'une au sein du bâtiment « Perce neige » situé 4 rue Marcel Proust.

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les documents s'y rapportant avec Oise Habitat afin que la Commune exploite la caméra installée sur le pignon central de la façade du bien située avenue Claude Péroche – angle de la rue du Pont Royal.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 21

Abstention(s) : 5
Abdellah BEL FAKIH
Claude COURTIN
Nellie ROCHEX
Ahmed BENACHOUR
Bernard CANISARES

COMMANDE PUBLIQUE

DEL2020 028 - Convention de concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires - Avenant n° 1

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la signature d'un avenant n° 1 au contrat de concession pour la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le territoire de la commune de Nogent-sur-Oise ayant pour objet de proroger la durée du contrat le temps nécessaire au rétablissement des conditions normales d'exploitation du contrat pour 36 mois.

- D'approuver les termes de l'avenant n° 1 au contrat ci-annexé.

- D'autoriser, par conséquent, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 de la convention de concession de service ainsi que tous les documents associés avec la société PHILIPPE VEDIAUD PUBLICITÉ.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

FINANCES

DEL2020_029 - Compte de gestion 2019 – budget principal

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- De constater l'identité des valeurs entre le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal,
- D'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 22

Abstention(s) : 5

Abdellah BEL FAKIH

Claude COURTIN

Nellie ROCHEX

Ahmed BENACHOUR

Bernard CANISARES

DEL2020_030 - Compte administratif 2019 – budget principal

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

d'adopter le compte administratif 2019, Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 17

Abstention(s) : 8

Monica GOMEZ

Alban JOPEK

Ghislaine BEGENNE

Abdellah BEL FAKIH

Claude COURTIN

Nellie ROCHEX

Ahmed BENACHOUR

Bernard CANISARES

Pas de participation : 2

Jean-François DARDENNE

William MODJINO

DEL2020_031 - Affectation des résultats – budget principal 2020

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

De reprendre les résultats issus de la liquidation du SIVB comme suit :

	Résultats 2019	Reprise de résultat	Résultat cumulé constaté 2019
Solde d'exécution de fonctionnement	+ 2 686 571,12 €	- 4 206,99 €	2 682 364,13 €
Solde d'exécution d'investissement	- 2 596 322 ,35 €	+ 5 048,49 €	- 2 591 273,86 €
Soit un besoin de couverture de la section d'investissement qui s'établit à 1 843 846,51 €.			

D'affecter les résultats du compte administratif 2019 au budget primitif 2020 comme suit :

	Dépenses	Recettes
D001 Solde d'exécution d'investissement négatif reporté	- 2 591 273,86 €	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		+ 1 843 846,51 €
R002 Résultat excédentaire de fonctionnement reporté		+ 838 517,62 €

Le rapport est adopté avec :

Pour : 19

Abstention(s) : 8

Monica GOMEZ

Alban JOPEK

Ghislaine BEGENNE

Abdellah BEL FAKIH

Claude COURTIN

Nellie ROCHEX

Ahmed BENACHOUR

Bernard CANISARES

DEL2020 032 - Budget primitif - Exercice 2020 - Budget supplémentaire

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

d'adopter le budget supplémentaire du budget principal pour l'exercice 2020 comme désigné et au vu des documents réglementaires transmis

Le rapport est adopté avec :

Pour : 19

Abstention(s) : 8

Monica GOMEZ

Alban JOPEK

Ghislaine BEGENNE

Abdellah BEL FAKIH

Claude COURTIN

Nellie ROCHEX

Ahmed BENACHOUR

Bernard CANISARES

DEL2020 033 - Abattement de 30 % accordé aux entreprises pour 2020 sur la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (suite crise sanitaire COVID 19)

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

D'instituer un abattement exceptionnel de 30% sur le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure dû par chaque redevable au titre de la taxation 2020.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 034 - Subventions 2020 aux associations - Restitution de subventions non utilisées

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- De solliciter auprès des associations, au vu du tableau annexé à la présente délibération, la restitution totale ou partielle des subventions perçues de fonctionnement affectées ou exceptionnelles octroyées pour l'exercice 2020

- De procéder aux formalités qui s'imposent pour solliciter ces remboursements.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents notamment les avenants aux conventions signés avec les associations

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 035 - Subvention complémentaire - Comité des Oeuvres Sociales

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver l'octroi d'une subvention complémentaire de 2 532 € au Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal. au titre de son adhésion au CNAS pour l'exercice 2020,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec le COS et tout document y afférent

Le rapport est adopté à l'unanimité.

DEL2020 036 - Participation au SICGENC 2020

Rapporteur : Madame Sonia VIARD

Le Conseil Municipal décide :

d'autoriser le versement de la participation de la commune établie à 680 779,03 € au titre de l'exercice 2020

d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La dépense globale est prévue au compte 65541-fonction 413 du budget principal.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Pas de participation : 2
Jean-François DARDENNE
Valérie LEFEVRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-François DARDENNE

